

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 11 mai 2009**

~~~~~  
**AIDE EN FAVEUR DE LA REHABILITATION PAR HERAULT HABITAT
D'UN IMMEUBLE SUR LA COMMUNE DE GIGNAC**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 mai 2009, à Gignac au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-Pierre VENTURE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Jean-Claude MARC, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Sylvie CONTRERAS, Maguelone SUQUET, Robert POUJOL, Alain CALAS, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEL, Philippe MACHETEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC.

Absents ou excusés : Claude BONNAFOUS, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, André SIDERIS, Jean-Pierre DURET, Marc HENRY, Caroline COMBES.

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu le projet d'Hérault Habitat prévoyant la création de 3 logement sur près de 210 m² permettra de répondre aux différents objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de communes (diversification de l'offre en logements, développement de l'offre locative sociale, réinvestissement des centres anciens...).

Vu le règlement d'intervention du PLH qui propose de leur octroyer une subvention d'équilibre du bilan financier de l'opération lorsque lors de l'élaboration des tableaux financiers prévisionnels, le bilan n'est pas équilibré sur 20 ans, la Communauté de communes propose de financer 30% du déficit (50% si l'opération respecte certaines cibles de la démarche HQE) afin de faciliter le rééquilibrage de l'investissement

Vu que cette subvention est plafonnée à 80 000€.

Considérant que l'opération n'est pas équilibrée sur 20 ans,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,



- **D'émettre un avis favorable** pour l'octroi à Hérault Habitat d'un fonds de concours de 14 579 € pour la réhabilitation de l'immeuble situé 42 Grand Rue à Gignac.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 193 le
Publication le 18/05/2009
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 18/05/2009
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

